

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU
De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt
Séance du 5 décembre 2022

Publié sur le site Internet <https://damvillers-spincourt.com> le 15 février 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 5 décembre à 18 H

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, aux bureaux de la Codecom à Spincourt, après convocation légale, en date du 23 novembre 2022 sous la présidence de **M. Jean Marie MISSLER**.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme ANTOINE Jocelyne
- ✓ Mme BERTIN Célia
- ✓ M. BRELLE François
- ✓ M. CAPUT Christophe
- ✓ Mme FAUQUENOT Evelyne
- ✓ M. GEORGES Denis
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard
- ✓ M. JACQUE Philippe
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MICHELS Julien
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. PERIGNON Alain
- ✓ Mme POSTAL Anne
- ✓ M. PROT Patrice
- ✓ M. SELLIER Hubert
- ✓ M. TRINOLI Massimo

Membres du bureau excusés :

- ✓ M. CARLU Jean-Baptiste

Participants non élus :

- ✓ Mme Florence BREUIL,
- ✓ Mme Béatrice CLEMENT
- ✓ M. BONTEMPS Anthony,

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Mme Anne POSTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022 a été adressé à tous les membres du bureau. Aucune observation n'ayant été formulée, le PV est approuvé à l'unanimité.

Avant le début de la réunion, le Président tient à faire part de divers points :

- Le prochain conseil communautaire se tiendra le 16 Décembre à 20H à Damvillers.
- Visite de territoire du Président du Département, le Mardi 17 Janvier 2023. Le programme est en cours d'élaboration. Il est prévu une conférence des Maires, afin de permettre la présentation des services du Département aux élus du territoire.

Le Président indique qu'à l'issue de la journée il souhaite réaliser les vœux de la Codecom. Un échange est réalisé sur les invitations à prévoir.

- Une réunion s'est tenue à la FUCLEM afin d'échanger sur la question de l'éclairage de nuit : le Président propose qu'un groupe de travail se tienne afin d'apporter des éléments de réflexion pour le prochain conseil communautaire
- Prochaine commission OM prévue mercredi 7 Décembre.

Le Président rappelle le montant problématique et exponentiel des impayés notamment sur le budget OM. Il indique avoir reçu l'information que le service de gestion comptable (SGC) de Verdun a mis en place une nouvelle procédure concernant les recouvrements, en arrêtant les lettres de deuxième relance et en passant directement par une mise en demeure d'huissier. Il informe que cette démarche a été prise sans concertation avec les services de la CODECOM et de la propre initiative du SGC.

Ordre du jour :

1. Concertation dans le cadre de la création de nouvelles brigades de gendarmerie.
2. Admissions en non-valeur.
3. Créances éteintes.
4. Demande de dérogation scolaire.
5. Questions diverses.

1. CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA CREATION DE NOUVELLES BRIGADES DE GENDARMERIE

Le Président informe les membres du bureau qu'il s'est rendu, ainsi que de nombreux maires du secteur, le 16 novembre dernier à une réunion de concertation dans le cadre de la création de nouvelles brigades de gendarmerie.

Cette concertation, initiée par la Préfecture de la Meuse avait pour but de présenter le dispositif annoncé par le Président de la République concernant la création de 200 brigades de gendarmerie afin de rapprocher les forces de l'ordre de la population dans des territoires ruraux. Ces futures brigades « pourront prendre la forme de nouveaux types d'implantations, avec des expérimentations qui vont être

lancées dans plusieurs départements », afin de « remettre de la tranquillité dans les quartiers les plus ruraux. »

Dans ce contexte, le Département de la Meuse pourrait accueillir deux brigades : une dans le sud et une dans le nord meusien ; et le secteur de la CCDS apparaît comme un territoire propice.

Le Président indique que dans le cadre de cette réunion il a proposé de positionner la CCDS sur la liste des collectivités intéressées pour porter un dossier de candidature. Il rappelle le projet mené par la CC du Pays de Spincourt dans le cadre du Syndicat de la Gendarmerie qui a permis la création d'une caserne de 6 gendarmes avec 6 logements. Mme ANTOINE demande si la brigade de Boulogny est pleine en effectif ? M. CAPUT indique qu'il y manque seulement un sous-officier.

Le Président indique que la Préfète a donné son engagement pour un financement à 80%.

Plusieurs élus s'interrogent sur le maintien des engagements, l'ancienne gendarmerie de Damvillers ayant été fermée peu avant la fusion.

Le Président explique que ce projet permettrait la création de 8 à 10 logements et d'attirer de nouvelles familles.

Le Président rappelle qu'il est nécessaire de proposer des situations qui puissent attirer de futurs personnels via les services à la population existant : crèche, école, professionnels de santé, commerces,...

Le Président propose de tenir une réunion de travail sur ce projet semaine prochaine en fonction des disponibilités des services de l'Etat, un dossier devant a priori être déposé pour le 15 Décembre.

2. ADMISSIONS EN NON VALEUR

AFFAIRE N° 2022-12-05-01

Le Président précise que les admissions en non-valeur n'interrompent pas les poursuites diligentées par la Direction Générale des Finances Publiques des créances concernées et n'empêchent pas un recouvrement ultérieur de ces dernières.

Le Président indique également que l'article budgétaire 6541 « Créances admises en non-valeur » dispose des crédits suffisants.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »,

Considérant les éléments du dossier transmis par la Trésorerie de Verdun,

Le bureau, après en avoir délibéré, autorise l'admission en non-valeur des sommes suivantes :

➤ Liste n° 5347120032 pour un montant total de 1 406,16 €

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

3. CREANCES ETEINTES

AFFAIRE N° 2022-12-05-02

Plusieurs dossiers de surendettement ont été transmis par la Trésorerie de Verdun. Ces dossiers de surendettement nécessitent une délibération du bureau, pour pouvoir matérialiser l'effacement des dettes sur les différents budgets, selon les montants suivants :

✎ 1 202,76 € sur le budget ordures ménagères.

✎ 505,00 € sur le budget général.

Selon la validation par le bureau, les mandats correspondants pourront être émis à l'article budgétaire 6542 « Créances éteintes ».

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt,

Considérant les éléments du dossier transmis par la trésorerie de Verdun,

Considérant le surendettement et la décision d'effacement de dettes,

Le bureau, après en avoir délibéré,

✎ Autorise l'effacement de dettes sur le **budget ordures ménagères** pour un montant de 1 202,76 euros,

✎ Autorise l'émission d'un mandat de 1 202,76 euros sur le compte 6542.

✎ Autorise l'effacement de dettes sur le **budget général** pour un montant de 505,00 euros.

✎ Autorise l'émission d'un mandat de 505,00 euros sur le compte 6542.

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

4. DEMANDES DE DEROGATION SCOLAIRE

AFFAIRE N° 2022-12-05-03

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu la demande de :

↳ Mme CORDIER Mélissa, domiciliée à DELUT, sollicitant une demande de dérogation pour ses enfants COLLIGNON Léandre, Gabin, Basile, à l'école de MARVILLE.

Considérant les motifs invoqués,

Le Président rappelle qu'il est nécessaire de prendre en compte l'équité de traitement des demandes des familles et aussi l'équilibre des effectifs dans les différents groupes scolaires du territoire qui sont déjà en baisse. Effectivement, plusieurs alertes de fermetures potentielles de classe ont eu lieu ces dernières années. En outre, il est essentiel de conserver les effectifs des services périscolaires, la collectivité a mis les moyens pour fournir des services à la population, en particulier sur le Bois Brûlé.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

REFUSE les dérogations scolaires suivantes :

- COLLIGNON Léandre, Gabin, Basile, à l'école de MARVILLE.

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

5. QUESTIONS DIVERSES

➤ PLUi

M. BRELLE fait part du coût de cette compétence et des charges à venir pour l'instruction des dossiers.

Mme. ANTOINE, rappelle que la CCDS avait voté à l'unanimité pour refuser le transfert de cette compétence mais depuis la réglementation s'est encore renforcée avec la Loi Climat et Résilience et le dispositif ZAN.

M. TRINOLI indique que pour lui l'Etat veut forcer les collectivités à la mise en place des PLUi.

Mme FAUQUENOT pense que cela est très dommageable pour les communes rurales à qui l'on bloque toutes possibilités d'extension.

➤ **COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT :**

M. CAPUT, indique avoir participé a une réunion de l'association COMITE'EAU
Il s'agit de représentants de certaines communes qui ne veulent pas perdre cette compétence.

M. BRELLE indique que la réglementation ne cesse d'évoluer en la matière. Ainsi, les dernières informations seraient la possibilité pour les intercommunalités de déléguer la gestion de la compétence via convention.

Le Président rappelle avoir reçu un courrier cosigné du Président du Département et de Madame la Préfète, lui précisant qu'il est nécessaire d'engager une étude.

M. TRINOLI pense qu'il serait utile de connaître les raisons de ces oppositions. Il fait part par exemple de son expérience communale où il a réalisé des travaux d'assainissement en s'engageant auprès de sa population sur un tarif de taxe d'assainissement et qu'en cas de transfert la hausse sera inévitable.

M. GEORGES indique qu'il existe des communes avec des situations très favorables avec des installations de qualité et que ceci explique les réticences.

M. BRELLE indique notamment que les hausses prévisibles sur le prix de l'eau sont aussi très importantes et qu'il n'y a pas de marges de manœuvre. Ainsi les seules hausses de l'électricité si elles devaient se traduire sur le prix de l'eau serait de 0,50€/m cube.

Que cela soit pour la compétence urbanisme ou pour l'eau et l'assainissement l'ensemble des élus s'accordent sur le fait qu'il s'avère nécessaire de prévoir la mise en place d'études spécialisées et indépendantes.

➤ **TELETHON :**

M. TRINOLI indique que le Téléthon c'est globalement bien déroulé avec de bons retours et une belle mobilisation des bénévoles. Les remontées des recettes sont en cours.

➤ **LYCEE PROFESSIONNEL DE LANDRES :**

M. CAPUT indique avoir fait un point sur ce dossier.
Les fréquentations sont importantes : nombreux jeunes, sections de sécurité, de chaudronnerie, électricité,... Le lycée est assez réputé avec de bons résultats. Des demandes d'inscriptions sont refusées faute de place ces dernières années.
Il rappelle que 70 jeunes prennent le train et que la fermeture du lycée va par conséquent engendrer la chute des effectifs de la gare de Dommary Baroncourt et donc par cascade mettre en péril la gare.

La séance est levée à 22 H 30.

Délibérations examinées :

1. Admissions en non valeur.
2. Créances éteintes.
3. Demande de dérogation scolaire.
4. Questions diverses.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme ANTOINE Jocelyne
- ✓ Mme BERTIN Célia
- ✓ M. BRELLE François
- ✓ M. CAPUT Christophe
- ✓ Mme FAUQUENOT Evelyne
- ✓ M. GEORGES Denis
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard
- ✓ M. JACQUE Philippe
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MICHELS Julien
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. PERIGNON Alain
- ✓ Mme POSTAL Anne
- ✓ M. PROT Patrice
- ✓ M. SELLIER Hubert
- ✓ M. TRINOLI Massimo

Le Président



Jean Marie MISSLER

La Secrétaire



Anne POSTAL

